

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT LOCAL

Avis d'Appel d'Offres Ouvert Local N°...⁰².../T/2025-2026 relatif au marché des travaux de réhabilitation de l'ECOFO NYENZI en commune BUSONI.

Date de publication : ²³.../02.../2026

Date d'ouverture des offres: ²³.../02.../ 2026

1. Objet de l'Appel d'Offres

La Commune invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, **pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ECOFO NYENZI en commune BUSONI.**

2. Source de financement

La source de financement est les fonds propre de la commune.

3. Spécification du marché

3.1. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché **sont en un seul lot.**

L'ensemble des travaux **de chaque lot** est à réaliser dans un délai maximum de **trois (03) mois calendriers.**

4. Conditions de participations

4.1. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

4.2. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

5.1. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune BUSONI

Tél : 69 296 514

moyennant le paiement de cent mille francs (100 000BIF) francs Burundi au Compte N° ^{67.434} ouvert à la COOPEC BUSONI au nom de la commune BUSONI

5.2. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

5.3. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Monsieur l'Administrateur de la commune BUSONI ou Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 9.

6. Visite du site

Une visite des sites sera organisée le .../.../ 2026 à partir de 9h00, et sera guidée par le chef de département des Infrastructures Administratifs, Economiques, Socioculturelles et Touristiques de la commune Busoni.

7. Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant d'un million (1000 000FBU) de francs burundais. Le chèque certifié n'est pas accepté. Les offres doivent être soumises à la commune BUSONI. **L'offre doit être signée, paginée, paraphée et comprendre une table des matières.**

8. Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période de **90 jours calendaires** à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 24...03./2026 à 10heures 00min. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires présent ou de leurs représentants qui le souhaitent le 24...03./2025 à 10heures 30min.

11. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

11.1. Au niveau administratif :

- La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
- La Caution de soumission suivant le modèle du DAO;
- Une attestation délivrée par une institution financière agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché, précisant le montant en lettre et en chiffre ;
- Les Statuts du soumissionnaire (personne morale);
- Copie de l'attestation valide de non redevabilité délivrée par les services de l'OBR
- Copie du certificat d'immatriculation fiscale (NIF)
- Une attestation en original de non redevabilité de l'INSS valide
- Copie du Registre de commerce
- Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce
- Adresse Fixe et Connue du soumissionnaire
- Attestation de visite de terrain
- Acte d'engagement.

11.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception)

11.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une ligne de crédit de quarante deux millions (42 000 000BIF) francs burundais. Les autres documents exigés et autres indications sont contenus dans le DAO.

Fait à BUSONI le 28/06/2026
Administrateur de la commune BUSONI et
Personne Responsable des Marchés Publics

François Xavier KARENZO

